

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-108 du 11 avril 1981

chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO,
Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
de l'intérim du Président de la République
pour compter du 13 Avril 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin, notam-
ment son article 64,

VU le décret N°80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

ARTICLE 1er - En application de l'article 64 de la Loi Fondamentale,
le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Per-
manent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assurera l'intérim
du Président de la République pendant l'absence du Chef de l'Etat
pour compter du 13 Avril 1981, dès le départ de la Délégation Prési-
dentielle.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où
besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 11 Avril 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 - CC du PRPB 4 - ANR 6 - SGG 4 - IGE et ses
Sections 4 - Cab.Mil. 2 - SPD 2 Ministères 22 - DPE-DAJL-INSAE 6
ONEPI-DCCT-Gde Chanc. 3 - UNB-BN-ISJ 6 - JORPB 1.